



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 MAI 2020

PORTANT SUR L'EXERCICE 2019

MODALITÉS D'ORGANISATION DU SCRUTIN

En raison de la situation pandémique, l'AJECTA doit s'adapter. L'AG, cette année, sera organisée en visioconférence. Le scrutin doit être également adapté.

La convocation est adressée aux membres votants, comme d'habitude, dans les délais statutaires, par courrier papier, pour les cotisants papier et, par courriel, pour les autres.

Pour exprimer son vote, 2 possibilités :

- Les cotisants papier recevront, avec leur convocation, un kit de vote par correspondance comprenant :
 - o Un mode d'emploi
 - o Une enveloppe de retour
 - o Un bulletin de constatation de vote
 - o Une enveloppe de vote
 - o Un bulletin de vote
- Les autres membres recevront des codes pour voter par internet comprenant :
 - o Un message électronique contenant un identifiant, un mot de passe et un lien de vote
 - o Un courrier papier contenant un code de vote.Ce courrier décrit également le système utilisé.

En raison de cette unique possibilité de vote à distance, le scrutin sera ouvert du **30 mai 2020 à l'issue de la visioconférence, jusqu'au 12 juin 2020 à 18h.**

Concernant le vote papier, les électeurs placeront les enveloppes de vote et les bulletins de constatation de vote dans l'enveloppe de retour qui leur auront été fournies. Les enveloppes de retour, clairement identifiables, seront déposées, au fur et à mesure de leur arrivée, dans l'urne scellée, prévue à cet effet, au dépôt.

Le dépouillement sera organisé en 7 phases, la première le 12 juin à 18h00, les autres¹ le 13 juin de 9h00 à 11h30:

- PHASE 1 : Clôture du vote électronique.
- PHASE 2 : Report du relevé de vote électronique sur la liste électorale.
- PHASE 3 : Ouverture de l'urne, comptage des enveloppes reçues.
- PHASE 4 : Fermeture de l'urne vide.
- PHASE 5 : Opérations de vote :
 - o Ouverture de chaque enveloppe de retour, une à une² :
 - o Vérification du droit de vote sur la liste³.
 - o Insertion de l'enveloppe de vote dans l'urne.
 - o Report du vote sur la liste électorale.
- PHASE 6 : Dépouillement normal de l'urne.
- PHASE 7 : Dépouillement du vote électronique dont les résultats seront accessibles⁴ au lien de vote.

Les résultats définitifs, cumulant les deux modes de vote, seront publiés sur le site <http://ag.ajecta.net/> et disponibles par téléphone au 09 72 57 42 63 le 13 juin à midi.

¹ Les phases 2 et suivantes se déroulent sous la présidence d'un administrateur accompagné de 2 assesseurs. Leurs noms vous seront communiqués lors de la visioconférence.

² Il est interdit d'ouvrir une deuxième enveloppe de retour avant d'avoir traité la première enveloppe de vote (urne ou destruction).

³ En cas de double-vote (envoi papier par erreur), seul le vote électronique sera comptabilisé. L'enveloppe de vote sera détruite sans être ouverte et le bulletin de constatation de vote sera barré en croix avec la mention « double vote ».

⁴ Il s'agit d'un résultat partiel. Les seuls résultats définitifs sont ceux publiés sur le site web de l'AJECTA et par téléphone.